



Le Plan Local d'Urbanisme

URBANISME, AMÉNAGEMENT DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Pourquoi?

Un PADD est un document dans lequel la commune doit définir et exposer clairement les orientations d'urbanisme et d'aménagement de son territoire à l'horizon du PLU. Ce dossier doit montrer les options retenues par la commune afin de favoriser le renouvellement urbain, la préservation de la qualité architecturale et de l'environnement.

Le PADD consiste donc à retranscrire la politique d'aménagement du territoire de la commune.

Comment?

- en fonction de l'évolution démographique, et des besoins présents et futurs en matière d'habitat.
- en fonction de la capacité d'accueil des équipements communaux (équipements culturels, éducatifs, station d'épuration etc....)
- en précisant les modes de circulation entre les entités de vie futures et actuelles et leur intégration au document d'urbanisme
- en précisant les moyens mis en oeuvre afin de ne pas accentuer les risques naturels et l'altération de l'environnement naturel et bâti